



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EN DATE DU 8 JUIN 2023**

L'an Deux Mille Vingt Trois,  
Le huit juin,  
A quatorze heures,

Les administrateurs de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur – Le Relais du Cœur de la région lilloise (AD59a), association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (l'« Association » ou l'« AD »), se sont réunis en Conseil, au siège social.

Il résulte de la feuille de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés :

- ✓ Thierry SARRAZIN, Président
- ✓ Isabelle LEBON, Secrétaire Départementale,
- ✓ Patrick BANNEUX, membre du Conseil,
- ✓ Josette BAUDOT, membre du Conseil,
- ✓ Gérard BEHAGUE, membre du Conseil,
- ✓ Myriam CATRISSE, membre du Conseil,
- ✓ Luc DE BACKER, membre du Conseil,
- ✓ Dany DELBECQ, membre du Conseil
- ✓ Francis DELEMARRE, membre du Conseil,
- ✓ Béatrice DELOBEL, membre du Conseil,
- ✓ Bernard DESCAMPS, membre du Conseil,
- ✓ Christian DESPIERRE, membre du Conseil,
- ✓ Guy GRARD, membre du Conseil,
- ✓ Colette HAYART, membre du Conseil,
- ✓ Hortense LAMBERT, membre du Conseil,
- ✓ Sylvie LANTOINE, membre du Conseil,
- ✓ Franck LAPARADE, membre du Conseil,
- ✓ Bernard LESCRAUWAET, membre du Conseil,
- ✓ Thierry SINGER, membre du Conseil,
- ✓ Martine VERRIEST, membre du Conseil,
- ✓ Martine VERSCHAEVE, membre du Conseil,
- ✓ Bernard WINDELS, membre du Conseil.

Assiste également à la réunion : Zohra ZAROURI, Directrice, invitée permanente.

Sont excusé(e)s : Alain CARELS, Trésorier ; Bruno JOLY, chargé de mission.

*Dejk*

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Thierry SARRAZIN préside la séance en sa qualité de Président de l'Association.

Isabelle LEBON remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président de la séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
- Présentation des faits majeurs de la période écoulée
- Point sur les activités de l'Association et des Centres et sur le déroulement du Projet Associatif Départemental
  - Négociation Annuelle Obligatoire (Thierry SARRAZIN)
  - Limite à 5 ans de la mission de Responsable de Centre : proposition de modification du Règlement Intérieur (Patrick BANNEUX)
  - Bilan des formations 2022-2023 et Plan de formation 2023-2024 (Myriam CATRISSE)
  - Projet de Charte de la ramasse (Christian DESPIERRE)
  - Premiers retours sur l'activité de l'équipe Prospection (Christian DESPIERRE)
  - Point sur le financement de la Journée à la mer (Bernard LESCRAUWAET, Hortense LAMBERT, Thierry SARRAZIN)
  - Projet de "parcours d'apprentissage d'un vivier de Responsables et Co-responsables de Centre" (Hortense LAMBERT et Béatrice DELOBEL)
  - Fourniture d'un kit « fournitures de bureau » pour les centres d'accueil (Martine VERSCHAEVE)
- Point sur la trésorerie et le suivi budgétaire
- Fixation de la date de la prochaine réunion
- Questions diverses
  - Jardins LIDL (Guy GRARD)

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

La secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion.

**Délibération :**

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 avril 2023.**

## PRESENTATION DES FAITS MAJEURS DE LA PERIODE ECOULEE

- Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Yves BABIN, Soutien de centres, dont tous les administrateurs saluent la gentillesse, la discrétion et l'efficacité, particulièrement dans le domaine de l'accès aux droits compte-tenu de ses compétences juridiques.

A la demande du Président, une minute de silence est observée afin d'honorer sa mémoire.

- Le Président et la Directrice se sont rendus récemment à la Mairie d'Allennes-les-Marais, sur sollicitation du Maire, suite à un courrier envoyé par Michel CHARPENET qui peut être résumé ainsi : « L'Association Les Restos du Cœur et ses bénévoles (dont le temps de bénévolat est valorisé) apportent un certain nombre de services gratuits aux communes dont la fourniture de denrées alimentaires aux plus démunis ; il serait bien d'augmenter la subvention des villes à l'Association ». Une attention particulière sera portée par le Président sur le contenu des prochains courriers envoyés par Michel CHARPENET.

**Colette HAYART**, Soutien de centres, fait remarquer qu'elle aurait apprécié d'être informée de cette réunion à la Mairie.

- **Thierry SARRAZIN** félicite **Gérard BEHAGUE** pour sa nomination en tant que Délégué Régional de la DR1. Il ajoute qu'il souhaite que Gérard ne quitte pas l'AD59a où il effectue un travail de grande qualité, notamment en produisant des Rapports très détaillés et complets (voir Annexe 1 « Aide alimentaire – La campagne d'été 2023 »), outils indispensables lors de rencontres avec les collectivités locales, par exemple.

**Gérard BEHAGUE** précise que, même s'il ne lui est pas possible de rester administrateur de l'AD59a, il n'a pas l'intention de mettre fin aux missions qu'il y exerce.

- Cette réunion du Conseil d'Administration est la dernière avant la période estivale. La prochaine réunion se déroulera en septembre dans un cadre très réglementé « pré-AG ».

**Thierry SARRAZIN** cessera ses fonctions de Président de l'AD59a à l'issue de la prochaine AG, et a proposé à l'AN, qui l'a agréée, la candidature de **Patrick BANNEUX**.

**Patrick BANNEUX** précise le contexte de cet agrément : entretien préalable à la DR avec C. DECROIX et G. BEHAGUE ; puis entretien à l'AN avec V. BIGODT et P. DECOOPMAN.

Il ressort de cette dernière réunion, des messages sur lesquels l'AN a beaucoup insisté :

- La situation financière des Restos du Cœur se dégrade (prévision de déficit de 10 à 20 M€ au 30 avril 2023 et de 20 à 40 M€ au 30 avril 2024). Les crises qui se succèdent ont fait porter sur le négoce des augmentations de 20 à 30 % : 85 à 90 M€ sont investis chaque année dans l'achat de denrées alimentaires. Des décisions seront prises et communiquées dans les mois qui viennent. Il est, de ce fait, indispensable de faire progresser la substitution.

- L'Association doit retrouver une certaine fluidité tant pour les parcours des personnes accueillies que pour ceux des bénévoles. La formation doit être reconnue et il faut instaurer partage des responsabilités, les délégations. Il faut se projeter dans l'avenir et ne pas s'installer dans son pré carré ; nous devons être les uns et les autres, dans le cadre de nos missions, à l'écoute des uns et des autres.
- L'AN remercie toutes les AD et tous les bénévoles qui ont accepté de se former aux outils tels que AIDA : « Sans vous on ne peut pas enregistrer de données ; sans données on ne peut pas travailler sérieusement ».

- **Luc de BACKER** a informé de sa décision de cesser ses fonctions de Responsable et Soutien de Centre à la fin de la campagne d'été. Il a également présenté sa démission de son mandat d'administrateur qu'il ne souhaite pas mener à son terme.

Le Président remercie **Luc de BACKER** pour tout ce qu'il a apporté à l'AD59a et souhaite qu'il continue à s'investir dans le suivi du PAD.

- **Thierry SARRAZIN** tient à remercier également les administratrices qui ne souhaitent pas renouveler leur mandat à l'issue de la prochaine AG, pour leur implication au sein du Conseil d'Administration de l'AD59a : **Sylvie LANTOINE, Martine VERSCHAEVE, Martine VERRIEST.**

- **Zohra ZAROURI** informe le Conseil que Nawell LECOEUR a été recrutée comme Coordinatrice de l'Insertion et a pris ses fonctions début mai.

#### POINT SUR LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION ET DES CENTRES ET SUR LE DEROULEMENT DU PROJET ASSOCIATIF DEPARTEMENTAL

- **Luc de BACKER** n'a hélas pas beaucoup avancé sur PAD, compliqué à mettre effectivement en place compte tenu des difficultés rencontrées par l'Association. Il a par ailleurs, essuyé des revers quant à la mise en place d'une équipe d'animation du PAD.

- Rapport de **Gérard BEHAGUE**, au 4 juin 2023, sur la campagne d'été : augmentation très significative des personnes accueillies (26 %) et du nombre de repas servis (24 % avec une tendance certaine, en fin de campagne, à 30 %).

Toutes délégations confondues, nous constatons une augmentation de 41 % du nombre de repas servis.

Les variations diffèrent selon les territoires mais il est à noter que les plus fortes progressions des familles acceptées à l'aide alimentaire et des repas servis se situent dans le territoire de la Pévèle. Une étude approfondie doit être menée mais une piste possible est l'augmentation du nombre d'hébergements d'urgence.

Autre point d'interrogation : bien que le nombre de familles acceptées dans le centre de Villeneuve d'Ascq Langevin soit resté stable, le nombre de repas servis est, lui, en diminution sensible. Là aussi, des investigations sont à mener même s'il cela est probablement dû au nombre de structures qui se sont créées, entièrement dédiées aux étudiants, dont certaines professionnelles qui bénéficient cependant de subventions ; ces mêmes étudiants s'inscrivent « au cas où » mais ne viennent pas forcément demander l'aide des Restos du Cœur. De plus, ils n'ont pas toujours le matériel nécessaire pour cuisiner et ne disposent généralement que d'un micro-ondes : l'aide alimentaire des Restos est-elle adaptée à leur situation ?

**Franck LAPARADE** a réalisé les statistiques de la Maraude quant au nombre de repas servis depuis le début de l'année et communiquera les données à **Gérard BEHAGUE**.

**Dany DELBECQ** : nous constatons une augmentation des nombres de personnes accueillies et de repas servis et, dans le même temps, une diminution des moyens financiers et des ramasses.

**Thierry SARRAZIN** : cela provoque une certaine tension, voire de l'agressivité, chez les bénévoles auxquels il faut clairement, et parfois longuement, expliquer la situation, le travail des appros, ...

#### ■ Négociation Annuelle Obligatoire 2023 (NAO)

Le Président donne lecture des grandes lignes des revendications des salarié(e) formulées par le biais de leur délégué syndical (CFDT-SYNAMI) :

- Mise en place d'une heure par semaine de sport
- Revalorisation des frais de repas en déplacement et en mission
- Frais de transport : revalorisation de la prime « mobilité durable » et des frais de transport
- Prime de vacances
- Subrogation et indemnités de sécurité sociale
- Journées complémentaires : de solidarité, ancienneté, événements familiaux, enfant malade.
- Reconnaissance du droit à la déconnexion.

Puis il communique aux administrateurs le coût annuel de l'ensemble des demandes, établi par le Trésorier, à savoir 67 270.87 €.

**Gérard BEHAGUE** : il est important de consulter l'AN sur ce sujet.

**Zohra ZAROURI** : d'une part, le budget est bouclé ; d'autre part, nous n'avons pas la possibilité de financer de telles demandes. Donner une prime de vacances pourrait être bénéfique aux salariés mais nous n'en avons pas les moyens. Pour ce qui concerne le « moment de détente », les horaires de travail permettent à tous les salariés de se rendre ensuite dans une salle de sport.

**Thierry SARRAZIN** : tout ce qui est négocié fait l'objet d'un accord d'entreprise et est donc pérenne.

Bernard LESCRAUWAET : pour info, un enfant d'un salarié en insertion s'est inscrit cette année dans une colonie Restos du Cœur.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité les demandes suivantes : 4 jours de congés pour le décès d'un père ou d'une mère (contre 2 actuellement) et reconnaissance du droit à la déconnexion.

■ **Salariés en insertion (Zohra ZAROURI)**

Un récent CERFA nous annonçait une diminution des effectifs recrutables et la tenue d'une réunion « dialogue de gestion » pour expliquer nos besoins (34 et non 30). Cette réunion a non seulement été annulée mais nous venons de recevoir un email informant d'une réduction plus importante encore (27 CDDI).

Il est indispensable et urgent de demander un rendez-vous au Préfet car compte tenu du manque d'effectif dans l'entrepôt, nous ne serons plus en capacité de proposer des formations aux salariés en insertion et cela diminuera leur chance d'employabilité.

Les Restos du Cœur ont toujours été transparents quant à leurs chiffres (personnes accueillies, besoin en CDDI), ce qui n'a pas été le cas d'autres structures. Or, toutes les associations d'aide à la personne sont traitées de la même manière ce qui nous pénalise plus que les autres.

Thierry SARRAZIN a évoqué ce problème avec la Préfète qu'il a récemment rencontrée : Les Restos du Cœur de la Région Lilloise, certes distribuent des colis alimentaires, mais ont également des chantiers d'insertion :

- Cuisine : apprentissage du travail en cuisine, du service à table. La filière restauration propose aujourd'hui 120 à 150 000 postes et les CDDI formés aux Restos du Cœur sont directement opérationnels.
- Transport : il manque environ 8 000 chauffeurs de transport en commun et 25 000 chauffeurs de poids lourds en France. Les CDDI formés aux Restos du Cœur apprennent à conduire, ...

Si nous sommes obligés de fermer des chantiers d'insertion, nous ne pourrions pas permettre à des personnes qui souhaitent travailler de retrouver un emploi et cela va à l'encontre des objectifs et actions mises en place par le gouvernement.

Béatrice DELOBEL : tout le monde est convaincu de l'utilité sociale des chantiers d'insertion mais seule l'approche financière est prise en compte et elle est établie sur la base des 2 années précédentes ce qui « fausse la donne ».

Gérard BEHAGUE : cet état de fait est général est les ACI sont en grande difficulté. Les financements sont majoritairement accordés aux sociétés qui accueillent des personnes pour un retour à l'emploi et les insèrent dans un contexte plus proche du monde de l'entreprise que les ACI.

■ **Limite à 5 ans de la mission de Responsable de Centre : proposition de modification du Règlement Intérieur (Patrick BANNEUX)**

La limite de Responsabilité à 5 ans pour le Président National et les Responsables Départementaux est l'une des résolutions votées lors de l'Assemblée Générale Nationale d'octobre 2018. Cet objectif qui vise rendre la mission plus dynamique et à offrir plus de mobilité aux responsables trouve aujourd'hui son application au niveau des centres.

A cet effet, il est proposé d'insérer un nouvel article dans le Règlement Intérieur de l'AD59a :

**Article 5 – VIE ASSOCIATIVE**

*Afin de faciliter la mobilité et le renouvellement des responsables et des équipes, il est demandé de limiter à cinq années consécutives la mission de Responsable ou Animateur de Centre d'Activité, d'accueil et de distribution, comme c'est déjà l'engagement, dans leurs mandats, du Président de l'Association Nationale et des Responsables Départementaux.*

*Cette règle interne implique à ce qu'une bonne transmission des responsabilités soit préparée et organisée.*

Il ne s'agit pas d'un ultimatum : nous devons être attentifs à préserver la qualité de l'équipe d'un centre et ne pas « casser un responsable » qui souhaiterait prolonger sa mission d'une année, l'intérêt étant que l'équipe soit efficace quant à la distribution alimentaire et à une aide à la personne répondant aux besoins des personnes accueillies.

Il est cependant important que nous nous appliquions cette règle, en intégrant une politique de ressources humaines (responsabilité des pôles Bénévolat et Formation), pour assurer une bonne dynamique des centres. Quand un centre est fermé sur lui-même et n'accepte pas de nouveaux bénévoles cela doit être, à bas bruit, un indicateur d'alerte. Certains s'expriment en des termes tels que « mon centre », « mes bénévoles », « mes personnes accueillies », « ma vérité », ... et il en va de même pour la substitution : « je ne donne pas mes chiffres », « la ramasse ça vient en plus », ... C'est l'un des enjeux de notre Assemblée Générale : nous devons partager un nouvel état d'esprit parce que la situation a évolué et n'est plus tout à fait confortable. Si nous voulons rester efficaces à l'égard des personnes accueillies, de plus en plus nombreuses, nous devons nous réformer et intégrer cette règle dans notre mode de fonctionnement.

De même la question du bénévolat doit entrer dans un parcours, une démarche d'accompagnement : avoir un ancrage dans un centre tout en ayant d'autres responsabilités non exclusives. L'AN considère l'AD59a comme une association mature et nous devons être capables de faire ce petit saut qualitatif, beaucoup d'AD ayant déjà franchi le pas.

Luc DE BACKER, s'il est d'accord avec l'exposé de Patrick BANNEUX, souligne qu'après 10 années dans le centre de Tourcoing Virolois, il mesure la difficulté, malgré une équipe extrêmement intéressante, très forte et qui abat un énorme travail, de susciter une vocation de Responsable. Les bénévoles sont disponibles pour aider mais ne souhaitent pas évoluer vers cette mission.

Il est nécessaire d'avoir une réflexion quant à ce sujet : qu'est-ce qu'un Responsable de centre et quels sont ses rôles ? Or il y a eu un alourdissement des tâches annexes, administratives, techniques et parfois technocratiques du rôle du Responsable. Même si le message martelé est que les tâches peuvent être déléguées, que ce rôle est avant tout d'être animateur d'une équipe, au contact des personnes accueillies, en relation avec les pouvoirs publics, ... bref, une mission passionnante, les bénévoles ont du mal à l'intégrer.

Il ne faut pas oublier non plus que les Responsables sont des bénévoles un peu plus engagés que les autres qui attendent, du fait de leurs responsabilités, un retour sur leur investissement : sentiment d'être utile, d'effectuer des actions importantes, un certain plaisir de vivre ensemble, un certain plaisir de participer à une œuvre commune, ... Le bénévole doit être reconnu et porté.

Il est plus que nécessaire, après 7 ou 8 années durant lesquelles se sont succédées des formations techniques, d'organiser des formations sur le fond : qu'est-ce qui fait que nous sommes Les Restos du Cœur, que nous luttons contre toutes les formes de précarité et de misère et que nous recevons des personnes en difficulté qu'il faut savoir accueillir, suivre et accompagner ; il faut savoir gérer une équipe dans laquelle il y a des tensions et des dérapages éventuels, des relations avec les pouvoirs publics et avec les autres associations caritatives du territoire, ... Toutes ces tâches qui font partie de la mission du Responsable de centre pour lesquelles aucune formation n'existe ; ces domaines de compétences sont pourtant de vraies compétences, bien plus que l'utilisation de tel ou tel logiciel.

Il faut cesser de suivre les recommandations de l'AN quant aux formations : la priorité est de former des Responsables ou futur(e)s Responsables de centres. Il sera difficile d'imposer une limite à 5 ans tant que l'on n'aura pas formé des bénévoles à prendre ces responsabilités. Il y a nécessité à créer une « Ecole des Cadres » pour accompagner des bénévoles qui ont une appétence à exercer des responsabilités (formation, stages, ...) et leur donner envie de se lancer.

Il est également important de reconnaître que, malgré toutes les difficultés économiques que nous rencontrons et qu'il ne faut pas minimiser, la vraie richesse des Restos du Cœur et particulièrement de l'AD59a, c'est les 2 000 bénévoles. Il faut redonner aux centres et à leurs Responsables, du pouvoir d'agir au plus près des réalités et non pas du pouvoir d'appliquer. Les centres doivent être autorisés à prendre des initiatives parce que le modèle économique et le modèle de management des Restos, très descendant et dépendant, sont dépassés.

**Franck LAPARADE** : nous sommes confrontés à des associations structurées différemment et, si nous ne rentrons pas dans un modèle entrepreneurial, nous serons mis en danger. Au-delà de cela, et cela doit être un message à remonter à l'AN, cela doit être une prise de conscience des 72 000 bénévoles des Restos du Cœur. On ne trouvera des Responsables qui pourront avoir de l'agilité et prendre des décisions que lorsque ces bénévoles auront compris leur rôle, ce qu'ils doivent faire vis-à-vis des partenaires extérieurs, par rapport aux forces en présence et aux bénévoles qu'ils animent.

A la question « que signifie plus de pouvoir d'agir », **Luc de BACKER** donne comme exemple la substitution : aujourd'hui, si l'on s'en tient à ce qui est autorisé, nous sommes bloqués pour trouver de nouveaux moyens de financements des activités ; cela ne suffit plus de se contenter des subventions qui nous sont allouées.

**Gérard BEHAGUE** : les centres ont toute autonomie pour collecter des fonds. Ils n'ont pas de structure juridique et ne peuvent pas les encaisser à leur profit d'où la mise en commun au niveau de l'Association, ce qui est l'une des « valeurs Restos ».

**Martine VERSCHAEVE** est ennuyée que la règle de la « limite à 5 ans » soit gravée dans le marbre et donc inscrite dans le Règlement Intérieur. Le travail doit être effectué au niveau des Soutiens qui doivent repérer les centres où il y a des manquements, où aucune évolution n'est envisagée, où aucun nouveau bénévole n'est intégré, ... Pourquoi, lorsqu'un centre fonctionne parfaitement, décider arbitrairement du changement de son Responsable ?

**Gérard BEHAGUE** : la mobilité des bénévoles est importante et doit s'appliquer à tou(te)s. Si ce n'est pas écrit, cela ne peut être considéré comme un objectif.

**Thierry SARRAZIN** : les centres qui ont connu récemment des problèmes sont ceux dans lesquels le(s) Responsable(s) s'accrochent à leur fonction. De plus, si, au moment de son engagement, chaque Responsable est informé(e) que c'est pour un maximum de 5 années, il(elle) sera plus enclin(e) à préparer sa succession et à former son(sa) remplaçant(e).

**Gérard BEHAGUE** : un récent sondage a montré que les Responsables de centres sont figés sur leur fonction et n'envisagent aucune évolution future alors que Les Restos ont un grand besoin de ces personnes sur d'autres missions. Il est nécessaire d'effectuer un travail quant à la mobilité et, le fait d'inscrire cette durée, c'est faire savoir qu'il y a encore une vie aux Restos après.

**Luc DE BACKER** : il ne faut pas assimiler temps de bénévolat à carrière professionnelle. N'essayons pas d'instaurer, dans une action d'association caritative, des règles de carrière, de promotion, ...

Patrick BANNEUX : nous sortons d'une période où les Responsables de centres ont parfois 5, 10, 15, voire 30 ans d'ancienneté. C'est remarquable et il faut les saluer.

Ce qui est proposé est un changement culturel et cela doit se mettre en place petit à petit.

Colette HAYART : il y a trop de Responsables vissés à leur poste et qui ne souhaitent pas d'évolution de leur centre. Il est grand temps que cela change et que ces bénévoles « installés » acceptent des modifications.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration acceptent à la majorité la modification du Règlement Intérieur (4 voix « contre » et 1 « abstention »). L'article 5 s'appliquera, à compter de ce jour, sans toutefois prendre en compte l'ancienneté du Responsable de centre.

■ **Projet de « parcours d'apprentissage d'une pépinière de Responsables et Co-responsables de Centre » (Béatrice DELOBEL et Hortense LAMBERT)**

Hortense LAMBERT : à chaque campagne, 10 à 12 centres sont concernés par le changement de leur Responsable. Dans le meilleur des cas, la succession a été organisée, parfois émerge un duo ou un trio de co-responsables, mais il est fréquent que la succession n'ait pas été envisagée et donc préparée.

Les formations existantes sont très théoriques, basées sur des règles et peu adaptées à la réalité du terrain.

Le but de ce projet est de créer un vivier de bénévoles accompagnés pour prendre en charge la mission de Responsable ou adjoint.

Béatrice DELOBEL en soumet les grandes lignes : il s'agit de repérer des bénévoles ayant du potentiel, même sans expérience, auxquels un parcours de préparation pourrait être proposé afin d'appréhender cette mission. Des réunions d'échanges seraient organisées, des témoignages diffusés, ... le but étant de « donner envie », ainsi qu'une immersion dans plusieurs centres « partenaires » du projet. Un suivi sera également mis en place afin d'accompagner la personne concernée après sa prise de fonction.

Il n'est pas question de recruter un « profil type », de rechercher des bénévoles « qui savent tout faire ». Il sera important de détecter les points forts de la personne afin qu'elle apporte facilement ses compétences dans le centre et construise une équipe pour les points à consolider.

L'idéal serait de mettre ce projet en œuvre dès le démarrage de la prochaine campagne d'hiver (1<sup>ère</sup> promotion en septembre-octobre 2023).

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité la mise en œuvre de ce projet et son pilotage par Béatrice DELOBEL en collaboration avec le Pôle Bénévolat.

■ **Bilan des formations 2022-2023 et Plan de formation 2023-2024 (Myriam CATRISSE)**

Les données ont été communiquées dans le Procès-Verbal de la réunion du Bureau du 15 mai 2023. 5 900 heures de formation avaient été prévues ; 7 200 ont été réalisées.

2 grands projets :

- Formation au nouveau barème qui a concerné 450 inscripteurs (contre 600 en 2019) et mobilisé de nombreux formateurs.

- Formation AAIDA qui a également mobilisé de nombreux formateurs et généré beaucoup d'heures.

Le bilan est positif car nous avons réussi à passer le cap de ces projets très lourds à gérer.

**La formation c'est informer, sensibiliser, accompagner et soutenir** les bénévoles engagés dans l'Association pour qu'ils s'adaptent aux besoins des personnes accueillies.

En plus de « MCLR » 1 à 2 fois par mois, une formation « échanges sur l'engagement », qui avait été mise de côté, va être de nouveau proposée.

Il est à noter que les nouveaux bénévoles sont très demandeurs de formations, particulièrement « MCLR » au cours de laquelle les échanges sont bénéfiques à tou(te)s.

Au cours de l'année à venir, il faudra continuer à développer le « sentiment d'appartenance » non pas à un centre mais à une structure plus importante que sont Les Restos, et donner envie d'accomplir d'autres missions que celle de la distribution alimentaire.

Point de vigilance : l'équipe de formateurs s'est réduite ; il n'en reste que 15 sur 24 (7 n'apprécient pas vraiment ce rôle et 2 sont décédés). De plus, 2 formateurs sur ces 15 (dans le Douaisis) ont fait part de leur souhait d'arrêter. Il y a urgence à en recruter de nouveaux.

La difficulté quant aux formations proposées réside dans notre dépendance vis-à-vis de l'Association Nationale qui les impose. Elles sont au nombre de 50 dont quelques unes seulement concernent notre AD.

■ **Kit « fournitures de bureau » pour les centres d'accueil (Martine VERSCHAEVE)**

Il serait intéressant de faire parvenir à chaque centre, en début de campagne d'hiver, un kit de démarrage. Cependant, il n'est pas nécessaire d'envoyer la même chose à tous, les besoins n'étant pas forcément identiques.

Pour ce faire, une liste a été établie (voir Annexe 2) et sera adressée à tous les centres pour un retour de leur part au plus tard le 30 septembre 2023.

**Luc DE BACKER** souhaite que soit ajouté à cette liste du matériel de ménage (balai, serpillère, ...).

**Gérard BEHAGUE** précise que c'est aux Appros à ajouter les produits d'entretien dans AAIDA (onglet « Hygiène et Sécurité » ou onglet « Complément »). Chaque centre peut donc commander en fonction de ses besoins.

Quoi qu'il en soit, **Thierry SARRAZIN** demande à **Luc DE BACKER** d'envoyer une liste-type qui sera étudiée en réunion du Bureau.

#### ■ Premiers retours sur l'activité de l'équipe Prospection (Christian DESPIERRE)

L'équipe a été constituée en début d'année et est désormais opérationnelle (voir Annexe 3).

Tous les acteurs en charge de ce sujet, de près ou de loin, seront réunis pour la première fois le 20 juin prochain autour de ce thème : les Appros, les prospecteurs de l'AD et de l'EO62, l'entrepôt de Sin-le-noble/Douai, les référents Mécénat, Manifs et Collectes, l'ACI valorisation & ramasses, l'économat, les subventions et dons, ...

Cette réunion est d'autant plus importante que l'AN subviendra de moins en moins, dans un avenir proche, à nos besoins.

Pour information : sur 600 tonnes de marchandises offertes chaque jour aux associations, 450 sont données au Secours Populaire et le reste à l'ANDES (épicerie solidaires). Nous devons lever les freins, nous positionner et rapidement.

Nous manquons également de ressources financières. **Zohra ZAROURI** fait un excellent travail au niveau auprès des Institutions Publiques mais il nous faut développer ce qui relève du Privé.

Il est indispensable de recruter un « Référent Evénements » pour prendre en charge, entre autres, les Manifestations qui ne rapportent rien à notre AD à ce jour.

#### ■ Projet de Charte de la Ramasse (Christian DESPIERRE)

Le projet a été initié par **Bernard DESCAMPS** et complété par **Béatrice DELOBEL** pour ce qui concerne l'hygiène (voir Annexe 3).

Il précise les rôles et devoirs à 3 niveaux (ramasseur, centre, siège) et a vocation à devenir un référentiel.

#### ■ Point sur le financement de la journée à la mer (Bernard LESCRAUWAET)

Une note a été adressée aux Territoires pour qu'ils s'organisent en toute autonomie (voir annexe 4).

Le Territoire du Douaisis n'est pas intéressé.

A ce jour, les retours sont les suivants : Territoire des Weppes (2 bus), centre de Lomme (1 bus), centre de Villeneuve d'Ascq Decugis (1 bus), Lille Arbrisseau (1 bus), Territoire de Roubaix (1 à 2 bus), Lille Fives (1 bus), Lille Marché (1 bus).

Suite aux différentes récriminations, **Hortense LAMBERT** se charge de trouver un coordinateur par territoire.

**Hortense LAMBERT** ajoute qu'elle aurait apprécié qu'au lieu de formuler des plaintes quant à l'organisation, les administrateurs remercient les bénévoles qui se sont démenés pour trouver les fonds, contacter les compagnies de bus, établir une note explicative, ...

**Patrick BANNEUX** rappelle que l'opération régionale ÉTER (voir annexe 5) est renouvelée cette année (du 7 juillet au 27 août) : 5 000 billets à 1 € sont vendus chaque jour ; ce « terre-mer » est également « inter-villes » et « inter-nature ». A chaque gare d'arrivée, des bus transportent les personnes à des tarifs préférentiels. C'est une possibilité de mobilité qui entre dans le cadre du développement durable.

**Bernard LESCRAUWAET** : au final, un seul territoire à correctement planifié sa journée à la mer grâce à **Colette HAYART** qui a pris en charge l'organisation et contacté tous les centres concernés, la compagnie d'autocars, ... et doit en être félicitée.

**Thierry SARRAZIN** remercie **Hortense LAMBERT** et **Bernard LESCRAUWAET** pour leur investissement. Tout n'est pas parfait mais la mission est accomplie et des personnes accueillies pourront en bénéficier.

### POINT SUR LA TRESORERIE ET LE SUIVI BUDGETAIRE

Les informations communiquées aux membres du Bureau, au cours de la réunion du 15 mai dernier, sont toujours en vigueur.

Tous les administrateurs ont été destinataires du projet de procès-verbal de cette réunion.

### FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Le Président propose que la prochaine réunion du Conseil d'Administration soit fixée au 14 septembre 2023, à 14 heures, au Siège de l'AD.

Le Conseil d'Administration prend note de cette date.

### QUESTIONS DIVERSES

#### ■ JARDINS LIDL

Compte-tenu de l'absence exceptionnelle de **Guy GRARD**, ce point n'a pu être abordé.

#### ■ CUISINE DU SIEGE

Il est rappelé que la cuisine sera fermée à compter du 17 juillet. Le Resto-Chaud arrêtera son activité le 13 juillet et la reprendra le 11 septembre.

#### ■ ASSEMBLEE GENERALE DE L'AN

Elle se déroulera les 27 et 28 octobre 2023 à Lille Grand Palais.

#### ■ STAND BRADERIE DE LILLE

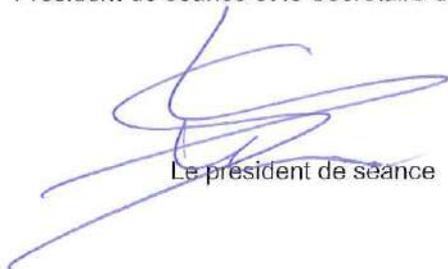
Il faut d'ores et déjà mobiliser les bénévoles de l'AD59a dont le nombre nécessaire est estimé entre 40 et 50.

Rien ne sera vendu et aucun fonds ne sera récolté à cette occasion.

Il s'agit d'une opération de communication pour expliquer notre action.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.



Le président de séance



Le secrétaire de séance

Annexes :

1. Aide alimentaire – La campagne d'été 2023
2. Kit « Fournitures de bureau »
3. Ressources et Partenariats & Charte Ramasse
4. Journée à la mer
5. Opération éTER 2023
6. Feuille d'émargement
7. Pouvoirs



# ANNEXE 1

## AIDE ALIMENTAIRE – LA CAMPAGNE D'ETE 2023



Aide alimentaire – La campagne d'été 2023

AD59a

A l'issue de la 12<sup>ème</sup> semaine (selon les dates des campagnes de l'Association Nationale) il est possible d'évaluer les tendances de cette 30<sup>ème</sup> campagne d'été. Les tableaux détaillés sont fournis en fin de document.

### Un nombre de centres effectuant la campagne d'été en augmentation

La campagne d'été a commencé officiellement la semaine du 13 au 19 Mars 2023. Elle comprend 36 semaines. Avec le soutien de l'ANAD, les semaines des campagnes vont laisser la place aux semaines d'activités (dont la campagne d'été en 2023). Pour noter AD, cette campagne n'est effective pour une majorité des centres, qui a commencé en la semaine S15 (semaine du 10 au 16 avril 2023) et s'achèvera pour la majorité des centres en S43 (semaine du 23 au 29 octobre 2023). Une information sera actualisée pour un grand nombre de centres de la 031 (11 juillet au 6 Août) à la S35 (du 08 au 14 septembre). Plusieurs centres ont adapté leurs dates pour cette information. L'année et le mois sont fournis des 12 derniers jours, 12 centres fonctionnent après le 14 juillet. 3 centres ne fonctionnent qu'après le 11 septembre.

Pour rapport à la campagne d'été précédente, « l'intercampagne » en 2023 a été de 4 semaines pour 3 semaines en 2022 et en 2021.

Pour la campagne d'été 2023, 64 centres ont ouvert pour 61 en 2022, 60 en 2021. 46 en 2020 et 52 en 2019. En 2023, 77% des centres de l'AD effectuent la campagne d'été (un peu moins de 1 centre sur 4 n'est pas ouvert), 53% des centres ont en augmentation sur les dernières années le nombre de centres n'effectuant pas la campagne d'été (cette augmentation dans notre AD).

### Des rythmes « à la carte » pour les centres d'activités

La grande majorité des centres (50 centres) a débuté la campagne d'été dès la semaine S16 (10 au 16 avril), 5 centres ont débuté en S16 (17 au 23 avril) et un centre en S16 (7 au 13 mai). En intercampaagne à 60 jours jusqu'à une semaine par rapport à l'an dernier, les centres ont, cette année, débuté la campagne d'été généralement à la même date (sur la même quinzaine). Rappelons que cela n'est pas le cas les années précédentes. L'an dernier, une moitié des centres (52 centres) avait débuté dans la semaine du 4 au 6 Avril, 24 centres la semaine suivante et 5 centres à des dates ultérieures. L'année précédente, les dates de démarrage étaient encore plus étalées. Pour préparer la campagne d'été, les centres ont été invités à remplir en ligne leur Fiche Appels sur le Web (application spécifique sur le site des bénéficiaires). Cette fiche proposait aux centres de choisir entre une alternative hebdomadaire ou bi-hebdomadaire pour les semaines comme pour les enfants. La répétition est devenue obligatoire.

LIVRAISON	Hébergement	Cultures		
		Herminette	Quinzaine	35
	Quinzaine pair	0	3	3
	Quinzaine impair	12	14	26
		47	17	64

Cette répétition « à la carte » a cependant compliqué le démarrage de la campagne et la bonne compréhension des centres pour leur rôle à effectuer dans les premières semaines de dépense de l'AD.

08/04/2023 - Campagne d'été 2023



Aide alimentaire – La campagne d'été 2023

AD59a

### Une augmentation significative du nombre de familles acceptées à l'aide alimentaire

Contrairement au moment national, la campagne d'été a débuté dans le contexte d'une forte augmentation des familles acceptées et des repas servis. Au 6 Juin 2023, 7 722 familles (19 590 personnes) sont inscrites à l'aide alimentaire, elles étaient 6 140 à la même date en 2022 et 6 229 en 2020. L'accroissement est de près de 26% par rapport à 2022 (1 582 familles).

Au 4 Juin, 560 familles ont été acceptées à l'aide alimentaire en étant au-dessus du barème (1 515 personnes) soit 7,7%. Pour la campagne d'été 2022, ce pourcentage est, fin de campagne (été de 13%), cette situation a essentiellement pour origine le recouvrement de familles dans les places devenues disponibles d'été 2022 (et la prise en charge des charges locatives).

En observant les dépense mensuelle de barème pour les familles acceptées à l'aide alimentaire, en 2023, 46% de ces familles ont un dépense mensuelle inférieur ou égal à 20€ par personne (33% en 2022); 43% ont un dépense mensuelle se situant entre 20€ et 30€ par personne (43% en 2022) et 11% dépense de plus de 30€ par personne (15% des familles en 2022). La répartition en hauts et bas barèmes a entraîné une distribution de repaies des familles acceptées très hétérogène, cela ne semble pas avoir eu d'incidence sur la répartition des centres à ce barème.

### Un nombre de repas qui suit la progression du nombre de familles

Puis que les familles acceptées à l'aide alimentaire génèrent un accroissement des repas servis par rapport aux années précédentes.

A la fin de la semaine 12 (semaine calendaire 22), 152 358 repas ont été servis contre 607 201 en 2022 et 587 967 en 2021. L'accroissement du nombre de repas est de 145 197 repas à la fin de la semaine 17, soit près de 24%.

Cet accroissement croissant est dû à celui des familles acceptées, d'expliquer par un démarrage plus tardif de la campagne d'été 2023 par rapport aux années 2022 et 2021 (une semaine).

### Variations par villes et territoires

Territoire	Familles acceptées					Repas servis				
	2021	2022	2023	2023	2023	2021	2022	2023	2023	2023
AD59	478	42	428	428	428	478	478	478	478	478
AD59A	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59B	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59C	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59D	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59E	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59F	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59G	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59H	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59I	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59J	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59K	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59L	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59M	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59N	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59O	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59P	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59Q	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59R	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59S	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59T	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59U	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59V	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59W	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59X	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59Y	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59Z	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170

La ville de Douai a la plus forte augmentation du nombre de familles acceptées à l'aide alimentaire (+45%), mais la hausse du nombre de repas servis est plus modérée (+10%). Le même phénomène concerne sur la ville de Valenciennes (+30% de familles acceptées mais +1% de repas). Les variations pour la ville de Lille et pour celle d'Arras sont plus homogènes (+10% de familles acceptées et +22% de repas - Arras (+17% pour les familles et +18% pour les repas). Le nombre de familles acceptées pour Roubaix augmente de 165 et les repas de 12%. A l'inverse de Douai (à l'exception de Valenciennes) Villeneuve d'Ascq a un accroissement de 21% des familles acceptées à l'aide alimentaire pour 37% de repas servis.

08/06/2023 - Campagne d'été 2023



Aide alimentaire – La campagne d'été 2023

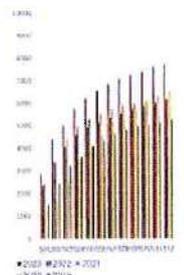
AD59a

Enfin pour le centre de Villeneuve d'Ascq (Loupain), le nombre de familles acceptées est relativement stable (403 en 2022 pour 403 en 2023) et le nombre de repas est lui aussi relativement stable (+ 0 014 repas soit -32%).

Territoire	Familles acceptées					Repas servis				
	2021	2022	2023	2023	2023	2021	2022	2023	2023	2023
AD59	478	42	428	428	428	478	478	478	478	478
AD59A	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59B	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59C	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59D	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59E	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59F	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59G	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59H	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59I	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59J	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59K	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59L	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59M	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59N	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59O	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59P	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59Q	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59R	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59S	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59T	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59U	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59V	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59W	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59X	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59Y	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
AD59Z	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170

Le territoire de la Pévèle possède les plus fortes progressions des familles acceptées à l'aide alimentaire et des repas servis respectivement +29,7% et +26,1%. Pour les Villes de Valenciennes et Douai, l'augmentation des familles acceptées est de 19% par rapport à l'été 2022, celui des repas est de près de 20%. On retrouve pour le territoire de Douai le même phénomène que pour la ville de Douai (+25,5 des familles mais +12,5% des repas servis). On est de même du territoire de Valenciennes (+28,8% pour les familles mais seulement +14% des repas servis). Pour Lille et Roubaix l'accroissement des repas est légèrement supérieur à celui des familles (Lille, familles +21,1% et repas +26,2% et Roubaix, familles +20% et repas +22,5%).

### En complément



08/05/2023 - Campagne d'été 2023



Aide alimentaire – La campagne d'été 2023

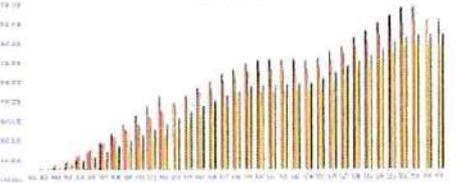
AD59a

### Evolution du nombre de familles acceptées en 2021/2023

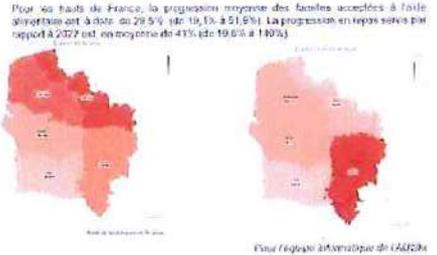


On pourra observer une relative stabilité de l'écart à partir de 500.

### Repartition des repas



### Pour les faits de France, la progression moyenne des familles acceptées à l'aide alimentaire est à date du 29 5% (de 19,1% à 51,6%). La progression en repas servis par rapport à 2022 est en moyenne de 41% (de 19,6% à 140%).



08/08/2023 - Campagne d'été 2023



**AD53a**

Table with columns: N° de l'agent, Nom, Prénom, Date de naissance, Sexe, Adresse, etc.

08/03/2023 Campagne 19h 2023

6

**AD53a**

Table with columns: N° de l'agent, Nom, Prénom, Date de naissance, Sexe, Adresse, etc.

08/03/2023 Campagne 19h 2023

6

**AD53a**

Table with columns: N° de l'agent, Nom, Prénom, Date de naissance, Sexe, Adresse, etc.

08/03/2023 Campagne 19h 2023

7

**AD53a**

Table with columns: N° de l'agent, Nom, Prénom, Date de naissance, Sexe, Adresse, etc.

08/03/2023 Campagne 19h 2023

8



## ANNEXE 2

### KIT « FOURNITURES DE BUREAU »



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU COEUR - LES PELLAS  
DU CŒUR DE LA REGION LILLE - ADSA  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 placée à la préfecture de Lille  
Siège social : 8 rue du Pagnage Artois Pozzani - 59100 Willems  
SIRET : 324 416 008 00013

#### KIT FOURNITURES DE BUREAU

#### CENTRE

	OUI	NON	
RAMETTE PAPIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
STYLO 4 COLLEURS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quantité
PORTE-MINES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GOMME	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
REGLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CAHIER A SPIRALE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POST-IT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MARQUEUR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quantité
TIPP-EX LIQUIDE (OU ROLLER DE CORRECTION)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SURLIGNEUR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
COLLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CISEAUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TROMBONES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SCOTCH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DEVIDOIR SCOTCH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
AGRAFEUSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ACRAFES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Type :
BLQC CUBE PAPIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PATAFIX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Autre (sous réserve de disponibilité au Siège) : .....

.....

.....

.....

A retourner au siège de l'ADSA au plus tard le 30 septembre 2023.

## ANNEXE 3

# RESSOURCES ET PARTENARIATS & CHARTE RAMASSE

POLE AIDES ALIMENTAIRES – LOGISTIQUE - RESSOURCES

## RESSOURCES ET PARTENARIATS & CHARTE RAMASSE

MERCREDI 3 MAI 2023

RÉUNION SOUTIEN DE CENTRES – AD59A



### MISSION

En complément du soutien de l'Association Nationale, il est nécessaire (critique) de rechercher tous ensemble et de manière pro-active des fonds €, des denrées et des matériels.

#### Financier €

- Mécénat
- Manifestations
- Opérations Paquets Cadeaux

#### Denrées alimentaires, produits non-A et matériels divers

- Collectes Nationales, Départementales et Locales (tiers)
- Prospection
- Ramasses

\* Ressources AD – Définitions – Mission – 8 finalités – Cibles – Interventions et Calendrier – décrits dans le Projet d'organisation de la prospection (page 13 et 14 du CR Bureau du 2022-10-17) et le go au 1er janvier 2023.

MERCREDI 3 MAI 2023

RÉUNION SOUTIEN DE CENTRES – AD59A



### Collectif Partenariats et Ressources



MERCREDI 3 MAI 2023

RÉUNION SOUTIEN DE CENTRES – AD59A



## RESSOURCES ET PARTENARIATS

MERCREDI 3 MAI 2023

RÉUNION SOUTIEN DE CENTRES – AD59A



### Définitions

- **Partenariat**
  - mise en place d'une relation / contractualisation avec une entreprise, avec des objectifs précis.
- **Don**
  - transmission d'un bien ou d'un droit (cadre juridique et financier)
- **Collecte**
  - Nationale (AD), Départementale (Centre), Tiers (organisée à l'initiative, par exemple, d'une école, d'une association, d'un club service, etc..., au profit des Restos du Cœur)
- **Ramasse**
  - collecte de denrées dans un magasin ou un entrepôt d'un partenaire distributeur ; réalisée par les centres ou par l'AD, soumise à la législation, aux règles d'hygiène, à des habilitations ou à des conventions.
- **Mécénat**
  - financier, nature, compétences (également encadré par la législation).
- **Manifestations (les Manifs)**
  - Événements organisés exclusivement sous l'autorité des Restos du Cœur dont le profit est à 100 % pour les Restos du Cœur ; peuvent être organisés avec un tiers.
  - Opération « Paquet Cadeau » dite OPC : organisée par les Restos du Cœur; de l'argent « circule » mais on ne sait pas à l'avance combien cela rapportera (encadrement juridique spécifique).
- **Libéralité (AN)**
  - legs

MERCREDI 3 MAI 2023

RÉUNION SOUTIEN DE CENTRES – AD59A



### Résumé : Qui fait quoi

#### Collectes

- L'équipe organise, assiste et met en conformité les différents types de collectes : Nationales, Départementales et Locales (organisées par des tiers)

[ad59a.collectes@restosducoeur.org](mailto:ad59a.collectes@restosducoeur.org)

#### Manifestations & OPC

- L'équipe organise, coordonne, assiste et met en conformité l'ensemble des manifestations de levée de fonds, les événements AD/Centres et les Opérations Paquets Cadeaux (Noël, Fête des mères...).

[ad59a.manifs@restosducoeur.org](mailto:ad59a.manifs@restosducoeur.org)

#### Partenariats et Mécénat

- Développer de nouveaux partenariats d'entreprise sous diverses modalités (don financier, en nature ou de compétences) sur son territoire et de déployer les partenariats nationaux.

[ad59a.partenariats@restosducoeur.org](mailto:ad59a.partenariats@restosducoeur.org)

#### Prospection Dons Alimentaires et non-Alimentaires

- Développer la récupération de dons en nature de tout type de produits notamment auprès des producteurs agricoles, des industries agroalimentaires et des plateformes de la grande distribution.

[ad59a.partenariats@restosducoeur.org](mailto:ad59a.partenariats@restosducoeur.org)

MERCREDI 3 MAI 2023

RÉUNION SOUTIEN DE CENTRES – AD59A





## Le Siège

PRE-PROJET

- ✓ Forme les ramasseurs aux bonnes pratiques sous la responsabilité du Référent HSA de l'AD,
- ✓ Fournit les kits ramasseurs, les bacs isothermes et les plaques eutectiques aux centres.
- ✓ Cartographie les magasins et les GMS/GSS ramassés (centres, jours, quelles autres associations sur ce magasin).
- ✓ Traite les litiges entre centres.
- ✓ Gère l'ensemble des CERFA.
- ✓ Archive les conventions, les attestations et les documents légaux.
- ✓ Informe les centres sur les alertes rappel/retrait des diverses denrées alimentaires.
- ✓ Equipe Prospections (Partenariats et Ressources) – [ad59a.partenariats@restosducoeur.org](mailto:ad59a.partenariats@restosducoeur.org)
  - Interlocuteur unique des GMS, des GSS, des producteurs, des stockeurs/logisticiens, etc...
  - Génère, conclut et rédige les conventions/accords avec les partenaires en conformité avec l'AN.
  - Pérennise la relation partenaire.
  - Actualise les sources d'alertes.
  - Prospecte de nouveaux partenaires au bénéfice de l'AD (siège et centres).

MERCREDI 3 MAI 2023

RÉUNION SOUTIEN DE CENTRES – AD59A



## ANNEXE 4

### JOURNEE A LA MER – BRAY DUNES – JUILLET 2023

Les négociations pour le financement de l'opération Journées à la Mer ont été longues et complexes mais l'équilibre budgétaire a été trouvé et le projet est donc bien mis en œuvre !

#### PRINCIPES GENERAUX

- Destination Bray-Dunes
- Excursion d'une journée
- 2 bus par Territoire

#### DATES

A déterminer dans chaque Territoire. Faire 2 ou 3 propositions à harmoniser avec les disponibilités des transporteurs.

#### FINANCEMENT

- Coût global de l'opération : 10.000 €
- 47 % financés par l'AN suite au refus de l'ANCV d'accorder des chèques vacances.
- 47 % financés par l'AD sur l'enveloppe d'un généreux donateur. De manière à atténuer la charge financière, chaque Territoire est invité à rechercher des financements locaux (PIC, Mairies, Rotary Club, ...).
- 6 % financés par la **contribution des participants à hauteur de 1 € par personne**, à payer à l'inscription et non remboursable en cas de désistement ou de non présentation au départ.

#### TRANSPORT

- L'AD assure les contacts avec les compagnies de bus pour l'établissement des devis et le paiement des factures.
- Chaque Territoire prend en charge l'organisation locale du déplacement (horaires, lieux de ramassage, ...).

#### ACCOMPAGNEMENT

1 ou 2 bénévoles par centre pour assurer la convivialité et le suivi des participants.

#### MISE EN OEUVRE

- Chaque Territoire informe très rapidement l'AD de son intention de participer au projet ou NON.
- Si OUI, transmettre à l'AD les coordonnées de la personne contact.
- Propositions de dates à formuler pour établir les devis avec les transporteurs.
- Sensibilisation des participants et lancement des inscriptions.

#### CONTACT POUR L'AD

Bernard LESCRAUWAET  
[bernard.lescrauwaet@laposte.net](mailto:bernard.lescrauwaet@laposte.net)  
06.37.03.44.69



## ANNEXE 5

### OPERATION ÉTER 2023

L'opération ÉTER revient en Hauts-de-France du 7 juillet au 27 août pour permettre aux habitants de la région de voyager en train à prix mini sur le territoire, en famille ou entre amis.

Communiqué de presse : ÉTER 2023 du 7 juillet au 27 août : La Région apporte des nouveautés à son dispositif

482.41 KB

[TELECHARGER](#)

Cette année encore, les voyageurs pourront profiter de billets aller-simple à 1 €, vers des gares de destinations « mer », « nature » ou « ville ». Pour la première fois, la mise en vente des billets se fera en deux temps, les mardis 27 juin et 25 juillet, afin d'assurer aux habitants un accès aux billets tout le long de l'opération. D'autres nouveautés accompagnent cette édition 2023, comme la possibilité de se procurer des billets dans tous les guichets des Hauts-de-France et le dispositif ÉTER festival.

#### Une mise en vente en deux temps pour permettre à plus de personnes de profiter de l'opération

Cette année et pour la première fois, la mise en vente des billets aller à 1 €, soit 2 € l'aller-retour, se fera en deux temps. La première mise en vente aura lieu le mardi 27 juin, et la seconde le mardi 25 juillet. Le but : s'assurer que tout le monde puisse profiter de l'opération et obtenir des billets pour découvrir la région à petit prix. Ces deux mises en vente assureront des billets aux personnes qui souhaitent partir pendant le mois d'août notamment, en empêchant que tous les billets soient vendus dès le début de l'opération, victimes de leur succès.

Comme l'année dernière, cette nouvelle édition du dispositif ÉTER se déroulera pendant 52 jours en continu, jours fériés et week-end inclus, du 7 juillet au 27 août. Les habitants de la région ont ainsi la possibilité de voyager sur un nombre de jours plus important, et la concentration de voyageurs en gare et dans les trains le weekend en sera réduite. L'occasion pour tout le monde de partir à la découverte du patrimoine naturel, culturel et historique de la région.

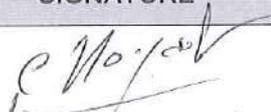
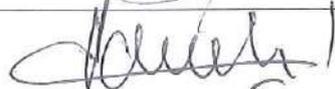
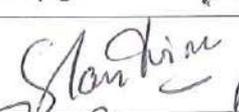
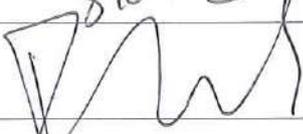
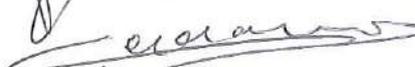
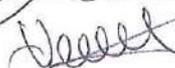
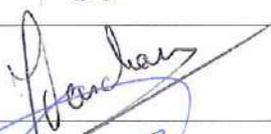
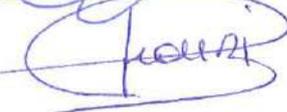
#### Des billets à retrouver en ligne et dans tous les guichets des Hauts-de-France

Cet été, les habitants pourront acheter des billets sur l'application SNCF Connect, sur le [site TER](#), via les agences en ligne Train line et Omio, ainsi que, autre nouveauté de cette année, dans tous les guichets physiques des Hauts-de-France. Auparavant, les achats de billets se faisaient essentiellement à distance, avec uniquement les gares partenaires de l'opération qui proposaient également ces billets à prix réduit. Cette année tous les guichets des Hauts-de-France proposeront des billets ÉTER, afin d'assurer un accès optimal de l'opération à tous les habitants.

#### Se rendre aux festivals de musique de la région avec ÉTER

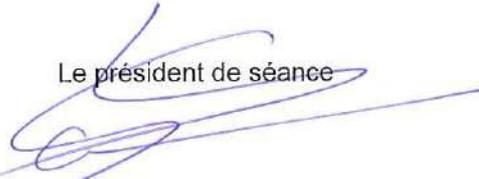
La Région met également en place le dispositif ÉTER festival cette année, pour permettre aux habitants de se rendre en train aux festivals de musique des Hauts-de-France, à moindre coût :

- Main Square Festival à Arras : du samedi 30 juin au dimanche 2 juillet ;
- En Nord Beat Festival à Bailleul : du vendredi 7 au lundi 10 juillet ;
- Les Nuits Secrètes à Aulnoye-Aymeries : du vendredi 21 au dimanche 23 juillet ;
- Le Jardin Electronique à Douai : du samedi 19 au dimanche 20 août.

MEMBRES	SIGNATURE	POUVOIR
HAYART Colette		
LAMBERT Hortense		
LANTOINE Sylvie		
LAPARADE Franck		
LESCRAUWAET Bernard		
SINGER Thierry		
VERRIEST Martine		
VERSCHA EVE Martine		
WINDELS Bernard		
ZAROURI Zohra, Directrice, Invitée permanente		
JOLY Bruno, Invité	Excusé	

La présente feuille de séance est arrêtée à 22 administrateurs, à laquelle est (sont) annexé(s) 3..  
pouvoir(s), présents ou représentés sur les 23 administrateurs qui composent le Conseil  
d'Administration.

Il est constaté que le quorum est atteint / n'est pas atteint\*.

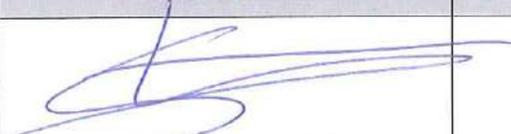
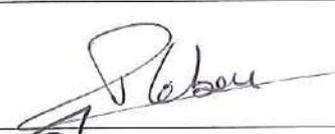
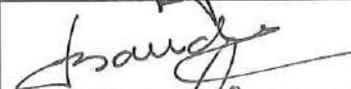
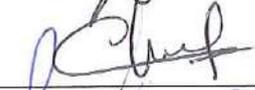
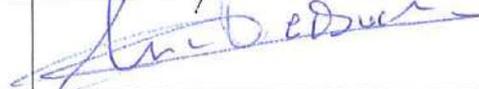
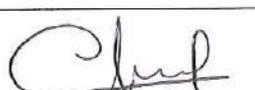
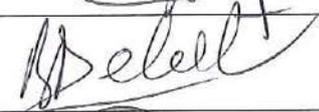
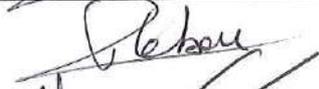
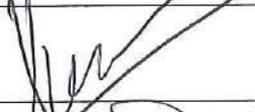
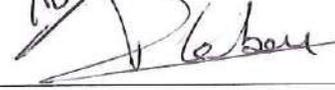
  
Le président de séance

  
Le secrétaire de séance

\* Rayer la mention inutile.

CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 8 JUIN 2023

FEUILLE DE PRESENCE

	SIGNATURE	POUVOIR
SARRAZIN Thierry Président		
CARELS Alain Trésorier	Excusé	
Isabelle LEBON Secrétaire Départementale		
BANNEUX Patrick		
BAUDOT Josette		
BEHAGUE Gérard		
CATRISSE Myriam		
DE BACKER Luc		
DEBLBECQ Dany		
DELEMARRE Francis		Myriam CATRISSE
DELOBEL Béatrice		
DESCAMPS Bernard		Isabelle LEBON
DESPIERRE Christian		
GRARD Guy		Isabelle LEBON

## POUVOIR

Je soussigné(e) : Guy GRARD..... ,  
agissant en qualité d'administrateur(trice) de l'Association Départementale des Restaurants du  
Cœur – Relais du Cœur du Nord Lille (AD59A),  
donne par les présentes pouvoir à : LEBON Isabelle..... ,  
de me représenter à la réunion du Conseil d'Administration de ladite Association prévue le  
**8 juin 2023 à 14h00**,  
convoquée ou à convoquer à l'effet de statuer sur l'ordre du jour comportant notamment :

## ORDRE DU JOUR

- ✚ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente.
- ✚ Présentation des faits majeurs de la période écoulée.
- ✚ Point sur les activités de l'Association et des Centres et sur le déroulement du Projet Associatif Départemental
- ✚ Point sur la trésorerie et le suivi budgétaire.
- ✚ Fixation de la date de la prochaine réunion.
- ✚ Questions diverses.

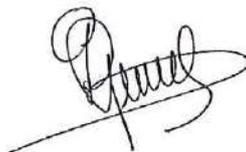
En conséquence, assister à toutes réunions, prendre part à toutes délibérations et à tous votes, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ .....

Le 5 JUIN 2023 .....

Veillez faire précéder votre signature des mots écrits à la main :

« BON POUR POUVOIR »



## POUVOIR

Je soussigné(e) : ..... DÉSCAMPS Bernard .....

agissant en qualité d'administrateur de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur –  
Relais du Cœur du Nord Lille (AD59A),

donne par les présentes pouvoir à : ..... ~~SPAA~~ LEBAN Isabelle .....

de me représenter à la réunion du Conseil d'Administration de ladite Association prévue le  
**8 juin 2023 à 14h00,**

convoquée ou à convoquer à l'effet de statuer sur l'ordre du jour comportant notamment :

## ORDRE DU JOUR

- ✚ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente.
- ✚ Présentation des faits majeurs de la période écoulée.
- ✚ Point sur les activités de l'Association et des Centres.
- ✚ Point sur la trésorerie et le suivi budgétaire.
- ✚ Fixation de la date de la prochaine réunion.
- ✚ Questions diverses.

En conséquence, assister à toutes réunions, prendre part à toutes délibérations et à tous votes, signer  
tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

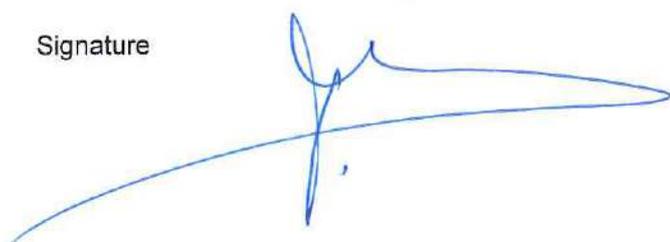
Fait à ..... Wattrelos .....

Le ..... 22/05/23 .....

Veuillez faire précéder votre signature des mots écrits à la main :

« **BON POUR POUVOIR** »

Signature

Pan per pourai  




ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU CŒUR – LE RELAIS  
DU CŒUR DE LA RÉGION LILLE – AD59A  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Déclarée à la préfecture de Lille  
Siège social : 6 rue du Peignage Amédée Prouvost – 59150 Wattrelos  
SIRET : 524 416 906 00013

### POUVOIR

Je soussigné(e) : DELEMARRE FRANCIS

agissant en qualité d'administrateur(trice) de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur – Relais du Cœur du Nord Lille (AD59A),

donne par les présentes pouvoir à : Thibaut CATRISSE

de me représenter à la réunion du Conseil d'Administration de ladite Association prévue le  
**8 juin 2023 à 14h00,**

convoquée ou à convoquer à l'effet de statuer sur l'ordre du jour comportant notamment :

### ORDRE DU JOUR

- ✦ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente.
- ✦ Présentation des faits majeurs de la période écoulée.
- ✦ Point sur les activités de l'Association et des Centres et sur le déroulement du Projet Associatif Départemental
- ✦ Point sur la trésorerie et le suivi budgétaire.
- ✦ Fixation de la date de la prochaine réunion.
- ✦ Questions diverses.

En conséquence, assister à toutes réunions, prendre part à toutes délibérations et à tous votes, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
Le 06.06.2023

Veuillez faire précéder votre signature des mots écrits à la main :

« BON POUR POUVOIR »

Bon pour Pouvoir.

Signature